

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix -Travail- Patrie

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO

COMMUNE D'AKONO

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace -Work- Fatherland

MEFOU-AND-AKONO DIVISIONAL

AKONO COUNCIL

SECRETARY GENERAL

TECHNICAL SERVICE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'AKONO

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT »

N°006/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2023 DU 23 MAI 2023, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES travaux d'entretien de la route Communale Inter N22 (Fegmimbang)-Nkol Nlong 2 (18,70km) DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : Budget du MITP, Ligne Fonds Routier, Programme 2023 et Suivants

ADDITIF RECTIFICATIF N°002

PIÈCE N°I: AVIS D'APPEL D'OFFRES

14- Principaux critères de qualification :

Au lieu de :

14.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
- Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
- Absence dans l'offre Technique d'un Conducteur de Travaux, Ingénieur de Génie Civil inscrit dans l'ordre National des Ingénieurs (ONIGC) ;
- Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
- Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

Lire plutôt :

14.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
- Non possession en pleine propriété d'une niveleuse et d'un compacteur et d'une pelle excavatrice (nouveau);
- Absence dans l'offre technique d'au moins deux références dans les travaux routiers de montant au moins égal à 100 millions de FCFA chacune au cours des trois derniers exercices ;
- Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
- Absence dans l'offre Technique d'un Conducteur de Travaux, Ingénieur de Génie Civil inscrit dans l'ordre National des Ingénieurs (ONIGC) ;
- Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;

- Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

14- Main qualification criteria:

14.1 Elimination Criteria

Instead of:

- Incomplete administrative file at the end of the 48 hours of additional time;
- Non-compliance of an Administrative document 48 hours after the opening of the tenders;
- Absence or non-compliance of the bid bond when opening bids;
- Absence in the Technical offer of a Works Supervisor, Civil Engineer registered in the National Order of Engineers (ONIGC);
- Presence of falsified, scanned or false documents in the submission file;
- Obtaining less than 70% in the evaluation of the essential criteria;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence in the sub-detail of a quantified price.

Read earlier:

- Incomplete administrative file at the end of the 48 hours of additional time;
- Non possession as a proper property of a grader, a compactor and an excavator (new) ;
- Absence in the technical bid of at least two references of road construction or maintenance of an amount of at least 100 million CFA francs during the tree last years;
- Non-compliance of an Administrative document 48 hours after the opening of the tenders;
- Absence or non-compliance of the bid bond when opening bids;
- Absence in the Technical offer of a Works Supervisor, Civil Engineer registered in the National Order of Engineers (ONIGC);
- Presence of falsified, scanned or false documents in the submission file;
- Obtaining less than 70% in the evaluation of the essential criteria;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence in the sub-detail of a quantified price

PIÈCE N° III : RPAO

7.4. PRINCIPAUX CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

Au lieu de :

N°	CRITÈRES
1	Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
2	Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
3	Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
4	Absence dans l'offre Technique d'un Conducteur de Travaux, Ingénieur de Génie civil inscrit dans l'ordre National des Ingénieurs (ONIGC) ;
5	Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
6	Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
7	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
8	Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

Lire plutôt :

N°	CRITÈRES
1	Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
2	Non possession en pleine propriété d'une Niveleuse, et d'une pelle excavatrice d'un Compacteur ;
3	Absence dans l'offre technique d'au moins deux références dans les travaux routiers de montant au moins égal à 100 millions de FCFA chacune au cours des trois derniers exercices ;
4	Non-conformité d'une pièce Administrative 48 heures après le dépouillement des offres ;
5	Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture de plis;
6	Absence dans l'offre Technique d'un Conducteur de Travaux, Ingénieur de Génie civil inscrit dans l'ordre National des Ingénieurs (ONIGC) ;
7	Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
8	Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;
9	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
10	Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

Le reste sans changement

AMPLIATIONS :

- CCR-ARMP/CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM/CAK ;
- PRESTATAIRES ;
- AFFICHAGE

Akono, le 20 JUIN 2003

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO
-AUTORITÉ CONTRACTANTE-



Sa Majesté
Ona Etala Alphonse
Officier de l'Ordre National de la Valeur

